



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Réunion de la CLI du site de Creys-Malville
du 11 juin 2014

Compte rendu

Compte rendu – Réunion de la CLI du site de Creys-Malville
du 11 juin 2014

PRESENTS

Nom	Prénom	Titre/Fonction
M. Allandrieu	Jean	Représentant du maire de Charette
M. Bernet	Raymond	Maire de Passins
M. Bowie	Stéphane	Chargé de mission auprès des CLI pour le Conseil Général
M. Bonnard	Olivier	Maire de Creys-Mépieu
M. Causse	Jean-René	Conseil de l'ordre des médecins
M. Champier	Jean-Claude	Maire de Bouvesse-Quirieu
M. Demaret	Thierry	Sous-préfet de la Tour-du-Pin
M. Desbordes	Roland	Président de la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité)
M. Escoffier	Richard	Adjoint au chef de division chez Autorité de sûreté nucléaire
M. François	Yves	Représentant de la Chambre d'agriculture
M. Gabelle	Claude	Président de SFEN Alpes
M. Lanfrey	Philippe	Maire d'Optevoz
M. Longatte	Marc	Maire de Villebois
Mme Peju	Nathalie	Adjointe à la mairie de Porcieu-Amblagnieu
Mme Pourtier	Annie	Maire de Le Bouchage
Mme Raymond-Babolat	Evelyne	Maire d'Ordonnaz

Mme Righetti	Sylvie	Maire de Bénonces
M. Rosette	Laurent	Président ARSEC
M. Roux	Thierry	Représentant de la mairie de Villebois
M. Tricoit	Alexis	Conseiller mairie de Porcieu
EXCUSES		
Nom	Prénom	Titre/Fonction
M. Albert	Simon	Maire de Lhuis
Mme Arrigoni	Amandine	Maire de Montagnieu
M. Baboud-Besse	Roger	Président de la Fédération départementale de la chasse
M. Barbier	Jean-Pierre	Député de l'Isère
M. Beguet	Daniel	Conseiller général – Maire de Serrières de Briord
Mme Bionda	Annie	Maire d'Ambléon
M. Blanc	Etienne	Député de l'Ain
Mme Borel	Frédérique	Maire de Seillonnaz
Mme Bouilly	Véronique	Directrice CIDEN de Creys-Malville
M. Cochet	René	Mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour
M. Colombier	Georges	Conseiller général de l'Isère
M. Courtejaire	Hervé	Maire de Charette
Mme Crosset-Bay	Elyette	Conseillère régionale de Rhône-Alpes
M. De Choudens	Henri	Président de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)
M. Degrelle	Denis	Préfecture 38, SIDPC

M. Durand	François-Xavier	Maire de Lompnas
M. Feuillet	Marcel	Représentant de la FRAPNA Isère
M. Georges	Olivier	Maire de Porcieu Amblagnieu
M. Giannocco	François	Directeur de l'IRMa
M. Gilquin	Jean-Pierre	Union Départementale FO
M. Giroud	Christian	Maire de Montalieu-Vercieu
Mme Guélot	Chantal	Sous-préfète de Belley
M. Guillot	Michel	Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
M. Joannais	Robert	Représentant de la CCI Nord-Isère
M. Kurzawa	Bernard	Président de la Fédération départementale de la pêche
M. Lambert	Jacky	Maire de Briord
M. Louvet	Didier	Maire de Brangues
M. Mangion	Mattieu	Chef de division ASN
M. Marcelli	Jean	Maire de Marchamp
M. Meneu	Francis	Président de la Frapna Isère (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)
Mme Noars	Françoise	Directrice de la DREAL Rhône-Alpes
M. Nodet	Eric	Maire d'Innimont
M. Paraire	Daniel	Président de la Chambre de Commerce et d'industrie du Nord-Isère
M. Pereira	Romain	Inspecteur ASN
M. Plantin	Guy	Maire de Saint-Benoît
M. Caparros	Roger	Maire de Saint-Victor-de-Morestel
M. Revel	Serge	Président de la CLI – Vice président du Conseil Général de l'Isère

M. Rival	Christian	Conseiller Général – Maire de Moresstel
M. Rosette	Laurent	Président de l'association AIRSEQ 75
M. Roux	Olivier	Président du Conseil Départemental de l'ordre des médecins de l'Isère
M. Samuel	Richard	Préfet de l'Isère
M. Saugey	Bernard	Sénateur de l'Isère
M. Seigle-Vatte	Gérard	Président de la Chambre d'Agriculture
M. Taponard	Thierry	Responsable communication CIDEN de Creys-Malville
Mme Aurele	Marthe	Maire de Grosliée
M. Tournier	Marcel	Maire de Courtenay
M. Uhry	Jean-Jacques	Président de l'association Air Rhône-Alpes
M. Veyret	Alain	Maire d'Arandon
M. Villebrun	P.	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère
M. Vermeiren	Alain	UDCGT Grenoble

Ordre du jour

- Introduction du Président de la CLI
- Compte-rendu de la CLI du 25 juin 2013
- Appréciation 2013 du site par l'ASN
- Gestion des situations d'urgence
- Point d'avancement du démantèlement
- Fonctionnement de la CLI 2014
 - Budget prévisionnel 2014
 - Adhésion à l'ANCCLI
- Visite de site (salle de surveillance et bâtiment réacteur)
- Questions diverses

Relevé de conclusions

Introduction du Président de la CLI

Monsieur le Président de la CLI, Serge Revel, tient à commencer la séance par un tour de salle, afin que chaque participant à cette réunion puisse se présenter. En effet, suite aux récentes élections, il tient à féliciter les nouveaux élus.

Chaque membre de l'assemblée se présente.

Le président de la CLI fait remarquer qu'il y a également beaucoup de gens excusés et qu'ils ne seront pas tous cités.

M. Revel précise que la dernière CLI a eu lieu il y a un moment déjà, mais que les récentes élections ont tout chamboulé. Normalement, deux CLI sont prévues dans l'année. Avant de passer aux présentations, M. Revel tient à rappeler le rôle des CLI.

La CLI a trois missions générales :

- le suivi des sites,
- l'information au plus grand nombre, l'information étant un élément capital,
- la concertation de l'ensemble des parties prenantes.

La CLI a surtout 3 champs d'investigation :

- la Sûreté Nucléaire,
- la radioprotection,
- l'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.

Cette CLI concerne une centrale très particulière car elle est en déconstruction, et maintenant en état de déconstruction avancée. Ce qui, comparé aux autres CLI, amène des sujets complètement différents en terme de sûreté, de sécurité, de vieillissement de centrales etc...

Aujourd'hui, des questions de fond parfois contradictoires se posent. Sans vouloir prendre parti, on peut citer entre autres :

- la baisse des émissions de CO₂ qui doit être respectée car cela est obligatoire,
- la transition énergétique,
- le mix énergétique,
- les mesures post-Fukushima et leur coût sur le parc nucléaire français,
- les grandes orientations de la France en matière énergétique,
- les rapports de la cour des comptes sur le coût réel de l'énergie nucléaire tant dans le fonctionnement, la construction, la déconstruction

M. Le sous-préfet fait remarquer qu'il convient également d'ajouter le coût du stockage des déchets.

M. Revel précise que l'on annonce une hausse importante du coût de l'énergie, notamment de l'électricité, dans les années à venir, c'est pour cela qu'il est important de connaître son coût réel. Bien que contradictoires, ce sont des questions qu'il faut se poser.

Cette centrale en tant que telle est intéressante, par son état de déconstruction car cela permet d'apprendre des choses qui serviront pour d'autres centrales qui seront, à un moment ou à un autre, déconstruites.

1. Approbation du Compte rendu de la réunion CLI du 25 juin 2013

M. Revel demande à l'assemblée s'il y a des remarques particulières sur la dernière réunion de la CLI.

M. Yves François (représentant de la chambre de l'agriculture) demande si les questions abordées dans « Questions diverses » et laissées sans réponses lors de la dernière CLI seront reprises et si des réponses pourront être apportées.

M. Desbordes (président de la CRIIRAD) souhaite revenir sur une question posée à la dernière séance concernant le carbone 14 dans les poissons. Cette question n'avait pas reçu de réponse, mais la CLI s'était engagée à y répondre.

M. Bowie propose de lister l'ensemble des questions laissées sans réponse lors de la CLI comme cela est fait par la CLI de Saint-Alban. Une réponse sera apportée à chaque question et transmise. Une personne de l'assemblée demande si les réponses pourront être jointes au compte-rendu. M. Bowie répond que les réponses ne seront pas obligatoirement dans le compte rendu mais qu'un tableau de suivi des questions et réponses sera réalisé afin d'avoir la certitude qu'à chaque question, une réponse a été apportée. Si un membre de la CLI souhaite disposer de la réponse à une question, il peut solliciter le secrétariat de la CLI.

M. Revel demande à l'assemblée si d'autres remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion sont à prendre en compte. Pas de réponse.

L'ASN n'étant pas encore arrivée, M. Revel propose de laisser la parole à Mme Bouilly pour la présentation du site et des situations d'urgence. M. Revel précise que cette présentation rappelle l'histoire du site et la situation actuelle du démantèlement. Les présentations seront suivies d'une visite du site par les membres de la CLI.

2. Présentation du site de Creys-Malville et des situations dangereuses

Mme Bouilly, directrice du site de Creys-Malville, présente le site brièvement à l'aide de 4 diapositives synthétiques.

Diapositive 1 : Planning de l'historique du site

La construction du site date de 1984, le premier démarrage du réacteur date de septembre 1985, et le premier couplage au réseau, puisqu'une phase d'essai a eu lieu avant le couplage au réseau, date de janvier 1986. Le réacteur a fonctionné pendant 11 années, jusqu'à l'annonce faite le 19 juin 1997 de l'arrêt du réacteur Superphénix. A partir de cette date, 18 mois de procédures administratives ont été nécessaires avant la publication, en décembre 1998, du décret de mise à l'arrêt définitif. Suite à ce décret, les premières opérations de déconstruction ont été réalisées en 1999. Ce qui s'est traduit, dans un premier temps, par des opérations très visibles, puisqu'il s'agissait de démonter les cheminées, les lignes électriques, les transformateurs, les grosses tuyauteries qui cheminaient le long des bâtiments. Actuellement, les opérations de démantèlement se font plutôt en intérieur. Ce n'est qu'à partir de 2006, date de publication du deuxième décret, que de nouvelles activités, telles que le retrait et le traitement du sodium, ont pu être entamées. Cette activité n'a été autorisée que par le deuxième décret dont l'instruction a duré plus de 2 ans. Aujourd'hui EDF dispose de toutes les autorisations pour mener à bien l'ensemble du planning de démantèlement.

Diapositive 2 : Principe de fonctionnement

Actuellement, un certain nombre de composants du circuit a été retiré. Le combustible se trouvait dans la cuve du réacteur, l'ensemble du circuit primaire était en contact avec le combustible qui était confiné au niveau de la cuve. Une des particularités du réacteur consistait en ce que les circuits de refroidissement primaire et secondaire étaient composés de sodium liquide. Aujourd'hui, la cuve est vide et ne présente que quelques reliquats de sodium. Un deuxième circuit (représenté en bleu-orangé sur la présentation) correspond à un circuit secondaire. Il était également constitué de sodium. Ce circuit est actuellement vidangé, les dernières capacités seront évacuées en septembre-octobre 2014. Le circuit présente ensuite un circuit plus classique en eau-vapeur, qui permet de faire tourner la turbine et de produire l'électricité qui est envoyée sur le réseau. Aujourd'hui le bâtiment réacteur est plus ou moins vide car les gros composants (pompes, échangeurs, dôme, une grosse partie du circuit primaire) ont été retirés. Des bouchons (bouchons bleus visibles lors de la visite) ont été mis en place afin d'obturer les trous laissés par les composants qui ont été retirés de la cuve.

Diapositive 3 : Bilan du fonctionnement du réacteur

La couleur bleu correspond aux mois de fonctionnement normal du réacteur, la couleur blanc correspond aux aléas techniques et la couleur orange correspond aux procédures administratives. La particularité du réacteur de Creys-Malville est que les procédures administratives sont particulièrement longues, et peuvent durer jusqu'à 3 ans. Ainsi, il apparaît que les procédures administratives ont été aussi importantes en terme de durée que les périodes de fonctionnement du réacteur. La dernière année d'exploitation, le taux de disponibilité de la centrale a été supérieur à 90%, ce qui est assez exceptionnel dans l'industrie nucléaire. La production a été d'environ 8 Téra Wh, soit 1 année de consommation de l'agglomération parisienne, ou encore 8 ans de consommation pour une ville telle que Grenoble.

Diapositive 4 : Deux Installations Nucléaires de Base (INB)

Le site compte 2 INB ou Installations Nucléaires de Base. La première installation (INB 91) est celle décrite précédemment appelée Superphénix. Elle est actuellement en déconstruction. C'est cette installation qui fera l'objet de la visite prévue dans le cadre de cette CLI. La seconde installation (INB 141), équivalente en termes de surface, s'appelle l'APEC ou Atelier Pour l'Entreposage du Combustible et sert à l'entreposage du combustible. Cette installation est pérenne, elle n'est donc pas en déconstruction et son autorisation d'exploitation va jusqu'en 2035.

M. Revel demande s'il y a des questions.

Question de M. François : On nous a indiqué l'énergie produite par cette centrale mais qu'en est-il de l'énergie nécessaire pour construire ce réacteur ? Il serait intéressant de connaître la production consommée pour mettre en place ce réacteur par rapport à l'énergie produite.

Mme Bouilly dit qu'elle n'a pas la réponse.

Question de M. Desbordes : Avez-vous estimé la consommation d'énergie depuis l'arrêt du réacteur pour maintenir le sodium liquide ?

Mme Bouilly répond qu'elle ne dispose pas des chiffres mais qu'ils peuvent être transmis.

Question de l'assemblée : combien aurait consommé Superphénix s'il avait fonctionné de 1997 à maintenant ?

Mme Bouilly précise que l'énergie dépensée pour chauffer la cuve n'est pas si importante et est loin d'être un poste significatif de la consommation électrique du site. Tout simplement parce qu'elle est bien isolée et qu'il y a une forte inertie.

Question de l'assemblée : Combien de degrés sont nécessaires pour maintenir le sodium liquide.

Mme Bouilly répond que le sodium est maintenu liquide à une centaine de degré.

Question de l'assemblée : Concernant l'installation de stockage, s'agit-il d'un stockage de combustible propre à Creys-Malville, ou peuvent-ils venir d'autres sites ?

Mme Bouilly répond qu'il s'agit uniquement d'entreposage de combustibles spécifiques au site de Creys-Malville. Il y a en fait 2 cœurs, un cœur qui était précédemment dans le bâtiment réacteur, qui petit à petit a été transféré, élément par élément, dans la piscine. Au moment de la décision d'arrêt, un deuxième cœur de rechargement était en commande. Depuis 2006, le deuxième cœur neuf a été reçu et est entreposé dans la piscine. Aujourd'hui, la piscine est pleine et comporte environ 1000 assemblages. De plus, l'installation n'a pas l'autorisation d'entrepoiser du combustible provenant d'autres centrales. Compte tenu des caractéristiques, notamment des dimensions des racks adaptés à ce combustible, il ne semble pas techniquement possible de pouvoir stocker d'autres combustibles.

M. Desbordes s'interroge sur le fait que la piscine soit pleine alors qu'elle doit être dimensionnée pour un fonctionnement prévu pendant plusieurs années.

Mme Bouilly précise qu'une marge avait été retenue de façon à pouvoir stocker à la fois un cœur usagé et un cœur neuf.

M. Bowie ajoute que sur le site de Saint-Alban, le changement de cœur ne se fait pas sur l'ensemble des éléments mais sur environ 1/3 du cœur. Mme Bouilly précise que la configuration d'aujourd'hui n'est pas la même que celle qui était prévue au départ.

Mme Bouilly poursuit sa présentation sur les conditions d'accès sur un site industriel nucléaire.

Les contraintes mises en place au niveau des conditions d'accès proviennent du plan Vigipirate, ainsi que d'un certain nombre de textes réglementaires issus du code de la défense. Le cadre réglementaire est assez lourd et impose des modalités d'accès pour donner les autorisations d'accès sur le site. De nouveaux textes réglementaires ont modifiés ces conditions d'accès. Notamment, le site a l'obligation d'informer au préalable les personnes qui accèdent sur le site de façon régulière ou occasionnelle sur le fait qu'une enquête administrative les concernant va être réalisée. L'enquête administrative se fait sur demande à la Préfecture qui fait ensuite un retour à EDF pour accorder ou non l'autorisation d'accès. Dans les textes, EDF peut demander l'avis du Préfet, dans les faits, EDF demande systématiquement l'avis de la Préfecture. Cette enquête se traduit par une enquête administrative sur les éléments connus de la personne pour savoir s'ils sont compatibles ou non avec un accès sur un site nucléaire. Elle peut donner lieu à la consultation du casier judiciaire, notamment le bulletin n°2, et à un certain nombre de fichiers avec des données personnelles qui sont gérées par la gendarmerie, la police ou la DCRI (Direction Centrale du renseignement intérieur). Seul l'avis final de la Préfecture est transmis à EDF qui ne dispose d'aucun renseignement concernant les individus. La directrice du site suit l'avis de la Préfecture pour délivrer ou non les autorisations d'accès au site. La nouveauté apportée par les textes réglementaires est que le demandeur doit être informé par écrit que ce type d'enquête est réalisé. Différents cas de figure ont été recensés, environ une dizaine de cas selon s'il s'agit d'un agent EDF ou pas, s'il est déjà intervenu sur un site EDF ou pas...

Par exemple,

- Pour les agents EDF, le site leur transmet un courrier annuellement pour les informer de l'ensemble des éléments réglementaires,
- Pour les intervenants extérieurs, nouveaux intervenants, le site envoie un courrier par voie postale,
- Pour les intervenants d'entreprises extérieures possédants déjà des accès sur site, ils se verront remettre un courrier lors de leur passage à l'accueil, avec un autocollant rappelant qu'ils font l'objet d'une demande d'avis auprès du préfet.

Question de M. Roux (président de l'ordre des médecins) : Qu'est ce que le numéro de sécurité social vient faire dans cette démarche ? Il y a normalement une impossibilité de croiser les fichiers. Le numéro administratif est public mais les deux derniers chiffres permettent d'accéder aux données administratives de la sécurité sociale.

Un représentant du service communication d'EDF précise que ces deux derniers chiffres ne sont pas utilisés pour réaliser les demandes d'accès au site mais qu'ils en ont besoin par rapport aux accès en zone contrôlée.

M. Le sous-préfet précise que ces chiffres sont demandés dans des cas précis qui nécessitent des autorisations de l'état. La réglementation encadre les conditions dans lesquelles ils peuvent être utilisés, notamment quand il est question de sécurité. Et ce n'est pas pour consulter le dossier médical de l'intéressé.

M. Bowie précise qu'en dessous de 4 accès par an en zone contrôlée, la personne n'est pas considérée comme travailleur du nucléaire. Le numéro de sécurité social doit probablement permettre de tracer les accès en zone, au-delà de 4, l'accès n'est plus permis.

M. Desbordes souhaite connaître l'utilité finale de la transmission du numéro de sécurité social. M. Bowie propose de prendre note de la question et d'y apporter une réponse ultérieurement.

Mme Bouilly poursuit sa présentation sur l'activité de déconstruction. L'activité majeure de déconstruction actuellement consiste à finaliser le traitement du sodium. L'installation appelée TNA est dédiée au traitement du sodium. Elle arrive actuellement en fin de vie. Elle a permis de traiter plus de 5 800 m³ de sodium durant environ 3 ans et demi, soit 99% du sodium présent sur le site. Cette activité a été mise en « sommeil » le 6 mars 2014 pour la redémarrer en Septembre/octobre 2014 pour 2 à 3 semaines de fonctionnement, afin de traiter les 50 m³ de sodium résiduel sur le site. Globalement, il restera très peu de sodium sur le site, il restera uniquement du sodium résiduel présent sous forme de film sur les parois des installations qui ont été en contact avec le sodium.

Un robot, nommé Charli, qui fonctionne au laser, a été introduit dans la cuve afin de percer certaines tuyauteries en cuve dans lesquelles il reste du sodium résiduel (film de sodium ou capacité qui n'étaient pas vidangeables) pour pouvoir permettre un écoulement de ce sodium en fond de cuve. Ce qui permettra de vidanger, d'ici la fin de l'année, les quelques m³ (environ 2 m³) qui subsisteront en fond de cuve. La fin de la mission de Charli est prévue pour Juin 2014. Globalement, on peut considérer qu'en octobre il n'y aura plus de grosses capacités de sodium sur le site. Le scénario de Plan particulier d'Intervention (PPI) associé à ces capacités de sodium ne sera donc plus techniquement réalisable à partir d'octobre.

Le deuxième chantier majeur dans la zone du réacteur, actuellement en cours, et qui est plutôt bien avancé, est le démantèlement des circuits secondaires. Il y a 4 circuits secondaires, en effet il y avait 4 pompes de circuits secondaires (4 boucles) au niveau du réacteur. Il s'agit de chantiers sur des zones importantes qui font environ 18 m de haut. L'ensemble des vases d'expansion a été découpé à l'aide d'un outil à câble appelé « Clémentine ». Cette opération est maintenant terminée. Le chantier a débuté en janvier 2011 et se terminera à la fin de cette année. C'est un chantier d'ampleur importante qui se termine à la fin de l'année, l'ensemble du circuit secondaire sera alors démantelé.

Le sodium est détruit dans l'installation TNA. Il y est transformé en soude, cette soude est ensuite mélangée dans des blocs de béton en forme de cube de 1 m³. Ces blocs sont entreposés sur le site, dans un bâtiment spécifiquement construit pour cela, ce qui représente 38 000 blocs de béton inertes entreposés.

En 2013, le site de Creys-Malville a évacué environ 1 000 tonnes de déchets conventionnels (c'est-à-dire de déchets classiques qui vont en filière standard). La revalorisation et le recyclage des matières (ferraille, PVC, gravats...) ont été privilégiés au maximum, et l'évacuation s'est déroulée avec des entreprises locales.

En 2013, 500 tonnes de déchets nucléaires ont été évacués. Actuellement, en cours l'évacuation des Protections Neutroniques Latérales (PNL), qui sont des protections en acier placée dans la cuve en périphérie du réacteur. L'évacuation a débutée aujourd'hui et va s'échelonner sur environ 2 semaines. Il y a environ 19 protections par colis, et ce sont, au total, 14 colis qui seront évacués entre cette semaine et la semaine prochaine.

Après 2014, plusieurs chantiers auront lieu, les 4 chantiers majeurs étant :

- Le démantèlement de la station de pompage en 2015, assez visible en extérieur lors du démantèlement des ponts de manutention, mais la plus grande partie à démantelée est enterrée ;
- Le démantèlement de la cuve du réacteur (à partir de 2017), une fois que tout le sodium résiduel aura été enlevé ;
- La fin du traitement chimique du sodium résiduel (film et fond de sodium qui peuvent subsister dans l'installation). Le traitement chimique du sodium a été présenté lors de la dernière CLI. C'est ce traitement qui peut engendrer des rejets en tritium, (mi 2017) ;
- L'ensemble de la fin du démantèlement est prévu en 2028.

Question de M. Desbordes : Concernant l'évacuation des déchets PNL, quelle était leur destination ? Etaient-ils destinés à ICEDA ?

Mme Bouilly confirme qu'ils n'étaient pas à destination d'ICEDA, et qu'actuellement, la quantité de déchets pouvant être admise à ICEDA est estimée à 12 tonnes maximum, ce qui correspond à ce qui est appelé le sommier présent en fond de cuve, ce sont les éléments les plus irradiés. L'ICEDA est une aire d'entreposage des déchets temporaire en attendant que l'ANDRA construise son centre de stockage profond. Le sommier en fond de cuve fait partie des éléments les plus irradiés. Or, les mesures faites actuellement sur l'irradiation du sommier donnent des valeurs moins importantes que celles qui étaient présagées. Il y aura donc peut-être moins de déchets que prévu mais au maximum, il y aurait 12 tonnes de déchets envoyés à ICEDA.

Question de M. Desbordes : si ICEDA ne ce fait pas, est-ce que ces déchets seront envoyés directement à l'ANDRA ?

Mme Bouilly précise que d'après le planning prévisionnel, ces éléments ne seront pas sortis avant 2017, et que si ICEDA ne se fait pas, ils seront transmis à l'ANDRA pour aller en stockage profond.

Un membre de l'assemblée précise que dans tout les cas, ICEDA n'a pas vocation à être un centre de stockage définitif. Si ces déchets sont envoyés sur ICEDA, à terme, ils repartiront sur un centre de stockage de l'ANDRA.

Mme Bouilly reprend sa présentation sur la gestion des situations d'urgence. Globalement, sur le site de Creys-Malville, elle se fait par :

- une organisation locale avec du personnel présents en 3x8 sur le site, (personnel EDF et société de gardiennage),
- des astreintes mobilisables 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

La gestion des situations de crise s'organise autour de trois principaux pôles :

- Le Poste Avancé de Sécurité (PAS) : Il est matérialisé par un petit camion mobile qui se rend au point de ralliement des secours. Ce point est défini en fonction du lieu du sinistre, et en fonction du type de sinistre (incendie, secours à victime,...)
- Le Poste de Commandement Direction (PCD) qui correspond à une salle de crise où sont présentes les personnes d'astreinte EDF qui sont rejointes par l'ASN et par un représentant du SDIS. Ce local se situe à l'entrée du site près des badgeuses. Il constitue le poste de commandement et de gestion de la crise directement implanté sur le site,
- La Salle de surveillance : elle est en lien étroit avec le lieu de sinistre. Un agent EDF est détaché sur le lieu du sinistre et communique avec la salle de surveillance.

Un historique concernant les faiblesses constatées sur la gestion des situations de crise et les solutions apportées par le site est présenté par Mme Bouilly. Un exercice de crise a eu lieu le 30 mai 2012, selon un scénario réalisé par l'ASN en lien avec toutes les inspections de l'Etat. Cet exercice a été réalisé sur le parc nucléaire Français suite à Fukushima. Trois points faibles ont été identifiés au niveau du site :

- L'organisation,
- L'accueil des secours,
- L'accessibilité des moyens de lutte incendie et notamment des « tenues sodium ».

Suite à cet exercice, l'ASN a mis en demeure le site de réaliser les actions correctrices. En Septembre 2012, le site a fait évoluer son organisation pour améliorer sa gestion de crise et les mesures suivantes ont été prises :

- un intervenant supplémentaire réalise l'accueil, et assure 24h/24 l'accueil des secours,
- des formations supplémentaires spécifiques ont été réalisées.

Un deuxième exercice, associé à une inspection, a été réalisé en avril 2013. Les points cités ci-dessus ont été levés, en revanche, un point faible a subsisté. Il concernait l'accueil des secours. Celui-ci a fait l'objet d'un PV dressé par l'ASN en mai 2013.

En réponse à cela, EDF a de nouveau renforcé les formations sur l'accueil des secours en 2013 ainsi qu'en 2014.

Mme Bouilly présente une animation illustrant la gestion de crise sur le site de Creys-Malville.

Mme Bouilly conclue sa présentation par une présentation des prévisions de rejets d'effluents en 2014. Mme Bouilly précise qu'il s'agit de données réglementaires et que la présentation est une synthèse de l'ensemble des données qui se trouvent dans le courrier envoyé à la CLI le 29 janvier 2014.

- Au niveau des rejets liquides radioactifs (rejets KER), le site rejette environ 1 800 m³, dissociés en deux types de rejets :

- les rejets liquides en tritium (composé hydrogéné radioactif) sont estimés à 1,5 GBq, ce qui représente 0,01% de la limite réglementaire des rejets autorisés ;
- les autres rejets liquides (hors tritium) sont estimés à 15 MBq, ce qui représente 0,05% de la limite réglementaire.

- Au niveau des rejets liquides chimiques (rejets non radioactifs), il s'agit de produits chimiques de conditionnement de circuits pour éviter la corrosion. Il s'agit de rejets de phosphates (25% de la limite réglementaire), carbonates (25% de la limite réglementaire), de sodium et de sulfate (10% de la limite réglementaire).

- Au niveau des rejets gazeux radioactifs, ils sont dissociés en 2 types de rejets :

- les rejets gazeux en tritium. Ces rejets ont fait l'objet d'une présentation beaucoup plus détaillée lors de la précédente CLI. Le site prévoit de rejeter 55 TBq en 2014, soit 56% de la limite réglementaire. Les valeurs de rejets annuels s'expliquent par le planning de déconstruction et par le traitement des gros composants sodés ;
- les autres rejets gazeux à hauteur de 10% de la limite réglementaire.

Question de M. Desbordes : Concernant les rejets chimiques, ceux-ci correspondent sur les autres centrales aux traitements nécessaires pour le traitement des circuits. Pour la centrale de Creys-Malville en déconstruction, à quoi correspondent ces rejets ?

Mme Bouilly répond que sur le site de Creys-Malville, il y a également des conditionnements de circuits (introduction de produits chimiques), pour éviter la corrosion, qui sont réalisés comme sur les autres centrales en fonctionnement, car il y a encore des circuits en activité. Même si plusieurs circuits sont à l'arrêt, certains sont maintenus en activités notamment l'APEC, qui est en activité, et qui nécessite le traitement de l'eau de la piscine pour qu'il n'y ait pas de corrosion et de garder les paramètres chimiques de ces eaux.

Le Président de la CLI propose de donner la parole à l'ASN pour donner leur avis sur le site.

L'ASN (organisation, missions, rôles, appréciation 2013 du site de Creys-Malville)

M. Escoffier se présente : il travaille pour l'ASN de la division de Lyon. Il est adjoint au chef de la division, en charge du pôle des inspecteurs qui contrôlent toutes les installations du cycle du combustible : Areva, les acteurs de recherche tels que le CEA et l'ILL à Grenoble, et les installations en démantèlement dont le réacteur Superphénix.

L'objectif de la présentation est de dresser un bilan des actions de contrôle de l'ASN en 2013. Le rôle de l'ASN est d'être le « gendarme du nucléaire ». A ce titre, l'ASN réalise des inspections sur les sites. Pour cela, l'ASN a accès aux installations et aux informations des exploitants. Chaque année, l'ASN réalise une appréciation du niveau de sûreté des installations en fonction des actions de contrôle effectuées et des événements déclarés.

En termes de contrôle en 2013, l'ASN a mené 5 inspections en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire sur le site de Creys-Malville contre 4 en 2012. La différence vient de la thématique « conduite accidentelle » qui a nécessité une surveillance spécifique de la part de l'ASN. De plus, sur Superphénix, c'est l'ASN qui assure l'inspection du travail. En effet, historiquement l'ASN intervient sur ce sujet dans les centrales nucléaires, même en démantèlement.

La première inspection de l'ASN en 2013 sur le site Creys-Malville portait sur le respect des engagements. Elle consiste à vérifier si l'exploitant respecte ces engagements (notamment en termes de délais). Cette inspection a montré que les engagements étaient bien suivis et respectés, ce qui a été reconfirmé lors de l'inspection 2014.

Un point est ressorti en point d'alerte, il s'agit du suivi des formations EDF et prestataires. Un autre point d'alerte porte sur les engagements pris par le site. Il y a plusieurs types d'engagement : ceux pris lors des inspections, les engagements suite aux incidents et ceux pris lorsque l'ASN délivre des autorisations sous réserve de respecter un certain nombre de points à compléter. Il y avait un risque que certains engagements ne soient pas respectés.

La deuxième inspection de l'année a été réalisée dans la nuit du 25 au 26 avril pour faire un exercice et complétée le 30 avril. Six inspecteurs ASN se sont présentés à l'entrée du site et ont simulé un départ de feu dans l'installation pour évaluer le fonctionnement de l'organisation. Cette inspection a donné lieu à des suites qui seront présentés par la suite.

Le 26 juin, une inspection a eu lieu concernant la surveillance des prestataires. Elle a montré que l'exploitant prenait en compte le REX (retour d'expérience) local et national des autres installations et notamment les interventions sur d'autres installations, parfois avec les mêmes prestataires. En 2013, il y a eu un fort investissement d'EDF sur l'emploi de ces prestataires et le suivi des prestations a été de qualité, notamment sur les dossiers de suivi des prestataires. Mais des points négatifs ont été relevés :

- un manque de rigueur dans la rédaction ou la mise à jour des plans de prévention (risques de connexité entre chantiers, prévention des accidents classiques, sécurité) ;
- une traçabilité non rigoureuse des actions sur les groupements d'entreprises. Les actions de surveillances doivent être mieux tracées pour ces groupements d'entreprises ;
- un point concerne la clôture des DMP (Dispositifs et Moyens Particuliers) : lorsqu'il y a une dérogation par rapport aux règles qui sont fixées, et qu'un système est mis hors service pour faire une intervention, l'exploitant doit mettre en place un DMP comme mesure compensatoire pour intervenir. Lorsque l'exploitant retire le DMP, il faut s'assurer que le système a bien été remis en place, et il faut clôturer le dossier ;
- les essais périodiques des diesels de secours ont été réalisés mais certains critères, comme la température de fonctionnement, n'ont pas été respectés. Les essais ont été déclarés conformes par EDF mais sont non conformes pour l'ASN.

Le 14 novembre, une inspection a eu lieu sur le thème « incendie » : Les points positifs sont les préparations des permis feu, la réalisation dans les délais des contrôles réglementaires et des essais périodiques (EP) du système de sécurité incendie (SSI) et l'organisation rigoureuse pour les interventions en cas de départ de feu. Un point négatif a été souligné concernant les contrôles des colonnes sèches qui n'ont pas été réalisés, sur lesquelles les pompiers viennent se raccorder pour amener l'eau.

Enfin, le 15 décembre, une inspection a été réalisée sur la surveillance de l'environnement. Cette inspection est importante puisque un certain nombre d'écarts avaient été constatés lors de l'inspection ASN réalisée deux ans auparavant. L'objectif était de vérifier qu'EDF s'était améliorée. L'inspection a montré que l'organisation des prélèvements d'eau et de rejets était satisfaisante, le laboratoire est bien entretenu et ses équipements bien suivis. Les échantillons sont bien analysés et les stations de surveillance sont en bon état. L'inspection réalisée deux ans auparavant avait montré que les stations de surveillance n'étaient pas toujours en état ni disponible 24/24h car EDF avait recours à un sous-traitant négligent. L'ASN a relevé des points de progrès :

- des modifications de fiches d'alarmes sur les chaînes de mesure de rejets qui était hors assurance de la qualité et sans processus d'analyses formalisés ;
- des rétentions ont été enlevées sous les barboteurs, dispositifs dans lesquels passent des gaz pour récupérer la radioactivité ;
- la propreté générale des barboteurs à améliorer.

Les thèmes des inspections ne sont pas choisis au hasard. Il y a des thèmes qui sont repris tous les trois ans comme l'incendie et d'autres sont repris en fonction des conclusions des années précédentes, par exemple le thème « environnement ». Chaque inspection donne lieu à des lettres de suites publiées sur le site internet de l'ASN sous 15 jours à 3 semaines.

Globalement, à l'exception de l'inspection sur la gestion des situations d'urgence, sur laquelle un focus sera fait, les conclusions des inspections sont satisfaisantes, aucune grosse lacune n'a été identifiée. Cela se traduit par la baisse du nombre de constats. L'ASN dispose d'un outil qui est le constat. Lorsqu'un manquement est constaté, avant d'arriver au PV, l'ASN dresse un constat. C'est ce nombre de constats en baisse qui montre que, sur les sujets inspectés, il n'y a pas eu d'écarts importants. Par contre, le nombre de demande d'actions correctives par l'inspection est constant, cela démontre que les inspecteurs constatent des choses et demandent que des actions soient réalisées. Il faut également souligner une nette amélioration du déroulement des inspections. En effet, EDF a fait des efforts pour améliorer le déroulement d'inspections en mettant les documents à disposition, en donnant accès à plus de choses, ce qui les rend plus efficaces.

M. Escoffier propose de faire un Focus sur les situations d'urgence :

Sur toutes les centrales, l'ASN a fait des inspections sur la gestion des situations d'urgence suite à Fukushima. L'ASN a organisé un exercice qui a mis en évidence 3 axes de progrès :

- **l'organisation classique de situation d'urgence** : l'exploitant doit disposer d'un nombre suffisant de personnes pour les équipes d'intervention. Si on imagine une situation comme Fukushima, il faut disposer de gens pour gérer la situation liée au séisme et assurer l'accueil des secours extérieurs ;
- **l'accueil des secours extérieurs** : L'ASN a mis EDF en demeure de s'organiser pour assurer en permanence l'accueil des secours extérieurs, l'information des secours extérieurs et fournir aux secours extérieurs les équipements nécessaires, dans les plus brefs délais, notamment de lutte contre un feu de sodium. L'ASN a considérée qu'en 2012 le site d'EDF Creys-Malville s'était relâché sur ce thème ;
- **les moyens de lutte contre l'incendie** : EDF a l'obligation de disposer des moyens de lutte contre l'incendie spécifiques (feu de sodium) dans des armoires installées aux points de rassemblement sur le site. Lors de l'inspection, il a été constaté qu'il n'y avait pas les équipements attendus et que ces armoires n'avaient pas été contrôlées depuis longtemps.

Pour répondre à la mise en demeure, EDF s'était engagé à mettre en place des dispositifs complémentaires notamment en complétant, en dehors des heures ouvrables, son dispositif d'accueil des secours extérieurs. Dans la journée, il y a des renforts disponibles sur le site, mais la nuit, quand les effectifs sont au minimum, y-a-t-il assez de monde pour gérer les installations, l'évènement et accueillir les secours externes simultanément ? Il a été prévu de rajouter une personne qui aura pour rôle de positionner et gérer le véhicule appelé « Poste de Commandement Opérationnel Mobile » (PCOM) sur le point de ralliement des secours extérieurs et il devra renseigner les pompiers et mettre à leur disposition tous les éléments utiles, les plans, les schémas et les moyens de communication. Les agents sur ce poste sont un réel renfort et ils devaient être formés pour cette mission.

L'ASN est venu dans la nuit du 25 au 26 avril. Elle a constaté que cette personne n'avait pas été en mesure de mettre à la disposition des inspecteurs les plans des locaux et d'intervention, ni de guider les inspecteurs jusqu'au lieu du sinistre. Une difficulté est à souligner lorsqu'on est dans ce genre de situation, c'est de savoir s'il s'agit d'une personne en situation de stress et qui le sera en cas d'incendie ou est-ce que cela témoigne d'un manque d'organisation de la centrale.

Cette inspection a été complétée le 30 avril par une inspection complémentaire, pour inspecter les dossiers de formation et voir s'il s'agissait d'une défaillance de la personne, ou d'EDF dans son obligation de former les personnes.

Les points suivant ont été constatés lors de cette inspection:

- l'équipement de l'équipe de deuxième intervention pour intervenir sur un feu sodium était complet et satisfaisant. C'était un des points de la mise en demeure, et il a été traité ;
- l'intervention de l'équipe de deuxième intervention a été claire, efficace et satisfaisante ;
- le balisage de l'accès et du cheminement vers l'entrée nord (poteaux lumineux) a été mis en œuvre dans les délais et était très visible, le peloton spécialisé de gendarmerie présent sur le site joue également un rôle d'appui en surveillant les entrées ;
- le chef de quart de l'installation a mis son équipe à disposition de l'exploitant une fois TNA mise en sécurité, ce qui permettait d'assurer un certain nombre de renfort en cas de situation type Fukushima.

Cette inspection complémentaire a montré qu'EDF n'avait pas spécifié de manière suffisamment complète à l'entreprise sous-traitante, les exigences en termes de formations et d'entraînement, applicables aux agents. De fait, les agents concernés n'avaient pas reçu de formation spécifique pour réaliser cette mission en dehors des heures ouvrables, et EDF n'avait fait faire aucun exercice. La mise en demeure ne pouvait donc pas être levée.

Depuis EDF a établi un nouveau plan d'actions avec un nouveau cahier des charges de formation détaillé et des fiches d'évaluations des aptitudes. Maintenant EDF vérifie que les formations et que les consignes sont mises à jour. De plus, une note de gestion du véhicule PCOM a été réalisée pour savoir ce qui doit se trouver dans le véhicule et où cela se trouve. Un tableau de suivi des agents « habilités » par EDF a également été mis en place. L'ASN considère que ces actions sont désormais de nature à permettre aux agents PCOMistes de réaliser à bien leurs missions mais le sujet sera suivi et d'autres inspections inopinées sont prévues pour vérifier que cette organisation fonctionne.

M. Escoffier propose de faire un point sur les événements survenus en 2013 :

5 événements significatifs soit pour la sûreté soit pour l'environnement sont survenus en 2013. M. Escoffier propose de faire un focus sur 1 événement classé de niveau 1 sur l'échelle INES. Pour rappel, l'échelle INES est une échelle internationale de classement des événements qui va de 0 à 7. Le niveau 0 correspond à une anomalie et le niveau 7 correspond à un événement du type « Fukushima » ou « Tchernobyl ». En France chaque année, il y a à peu près 1 000 événements de niveau 0, 100 classés de niveau 1 et 1 ou 2 classés en niveau 2. L'événement le plus grave ayant eu lieu en France est de niveau 4 et a eu lieu dans les années 1980.

Un événement a été classé en niveau 1 du fait de lacunes dans l'assurance de la qualité et dans la maîtrise de la sûreté. Il y avait 7 événements en 2012 et 6 en 2011.

Par contre, il ressort que 2 événements sont liés à des erreurs de préparation lors de la consignation d'un matériel. Lorsque l'on intervient sur une installation qui doit être mise hors service temporairement, il y a des gammes de préparations de ces consignations. Il y a eu des erreurs sur ces préparations.

Deux autres événements sont liés au non-respect de procédures opérationnelles par des prestataires. Dans le nucléaire, les procédures doivent être strictement appliquées.

4 événements significatifs sur les 5 dénotent un défaut de rigueur d'exploitation et de culture de sûreté de la part de l'exploitant ou des prestataires. Pour l'ASN, 4 événements méritent d'être traités. Pour chaque événement un compte rendu est établi et EDF propose des actions correctives pour éviter le renouvellement de ces événements. En principe, ces événements ne devraient pas se représenter en 2014. Il y a donc un réel sujet sur la rigueur d'exploitation.

Les attentes de l'ASN vis-à-vis d'EDF sont :

- accroître la rigueur d'exploitation de ses agents et de ses prestataires ;
- être en capacité d'accueillir plus efficacement les secours en cas de situation d'urgence, l'ASN a donc demandé qu'il y ait des exercices avec le SDIS pour que ce dernier s'entraîne à venir sur le site et connaisse les installations ;
- maintenir une surveillance forte sur le groupe d'entreprise chargé des opérations de maintenance et des essais périodiques ;
- améliorer la préparation des consignations ;
- améliorer le niveau global de sûreté et de sécurité, et la prévention des risques professionnels. L'ASN assure aussi les missions d'inspection du travail et considère qu'il y a des moyens d'améliorer la prévention des risques professionnels.

En conclusion, l'ASN considère que la sûreté des opérations de démantèlement du réacteur Superphénix est assurée de façon satisfaisante, cela signifie que les opérations se passent bien techniquement et donnent des résultats qui sont conformes aux attentes. Les enjeux radiologiques des activités apparaissent maîtrisés, les niveaux de doses reçus par les travailleurs sont dans les prévisionnels voir en dessous.

Toutefois l'ASN considère qu'EDF doit renforcer :

- la culture de sûreté, notamment pour la surveillance des installations. C'est un sujet compliqué car il y a de moins en moins d'activités d'exploitation sur le site, cependant la piscine de l'APEC est une installation pérenne, il faut donc continuer à être vigilant ;
- les activités sous-traitées : concernant les installations en démantèlement, le démantèlement est un métier de spécialiste d'où le nombre important de sous-traitant, mais cela ne dédouane pas l'exploitant de surveiller ce que fait son sous-traitant dans les installations.

Enfin, l'ASN considère qu'EDF doit améliorer sa capacité à accueillir les secours extérieurs en cas de situation d'urgence sur le site.

Question de M. Desbordes : EDF a du faire, comme toutes les installations nucléaires françaises, des évaluations complémentaires suite à Fukushima, cela n'a pas été abordé, car il n'y a rien à faire ou il n'y a pas d'urgence ?

L'ASN n'a pas fait de focus sur ce sujet mais c'est la même démarche. Il y avait eu une démarche de priorisation par lots : Lot 1, Lot 2, Lot 3. La priorité était portée sur les installations en fonctionnement. Superphénix faisait partie du lot 2, il y a eu des évaluations complémentaires de sûreté, il y a des décisions de l'ASN, et il y aura des renforcements qui sont moins importants en degré d'urgence, notamment pour le réacteur car il n'y a plus de sodium ni de combustible, ce qui entraîne la réduction de risque d'accident majeur. Par contre, sur l'APEC, il y a des questions liées aux essais sur la résistance aux séismes. L'ASN propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine CLI.

Il y a bien eu la même démarche avec des renforcements sur la surveillance, sur le génie civil (par exemple, il y a des contrôles complémentaires sur le génie civil de la piscine), des débats d'experts sur la tenue des râteliers en fond de piscine notamment pour résister à un séisme et éviter d'avoir une fuite.

Question de M. Desbordes : c'est pour le séisme ou l'inondation ?

Plutôt pour le séisme car pour l'inondation, il y a effectivement un barrage qui présente un risque d'inondation, mais les conséquences sont très faibles car la piscine de Superphénix est en hauteur, donc moins vulnérable à l'inondation. De plus, le combustible est dans la piscine depuis longtemps, et a une puissance résiduelle faible. On pourrait rester plusieurs semaines sans refroidissement avant d'avoir un risque d'échauffement dans la piscine. Sur Creys-Malville, ce n'est pas du tout les mêmes cinétiques comparé à une piscine de réacteur en fonctionnement. La puissance dégagée est de 170 kW ce qui est très faible. Le site est donc très peu vulnérable à l'inondation. Des évaluations complémentaires de sûreté ont bien été réalisées, comme sur Bugey 1, pour voir ce qu'il se passerait et si ça nécessite ou pas des travaux.

M. Le président propose de passer à la dernière partie.

Fonctionnement de la CLI

M. Bowie précise qu'une demande de subvention a été faite auprès de l'autorité de sûreté nucléaire qui peut financer jusqu'à 50% maximum du budget de la CLI.

Le budget prévisionnel a été estimé à 8 520 € pour l'année 2014, à faire valider par la commission.

L'ASN a répondu avec un accord pour une subvention à hauteur de 3 000 €, soit environ 35% du budget.

Par la suite, un point sera fait sur la cotisation à l'Association Nationale des Commissions et des Comités Locaux d'Information (ANCCLI).

Concernant les frais de fonctionnement, le budget prévisionnel prévoit des frais de fonctionnement, d'affranchissement, de secrétariat, d'accompagnement technique (un marché a été passé entre le Conseil Général de l'Isère et la société Néodyme qui permet d'avoir un appui technique)...

M. Bowie réalise, propose et suit les budgets prévisionnels depuis trois ans. Ceux-ci sont de mieux en mieux évalués. Le budget est validé par la commission.

M. Bowie souhaite faire valider un point concernant l'adhésion de la CLI à l'association nationale des CLI (l'ANCCLI). C'est une instance qui a été créée par la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN de 2006) qui permet de représenter l'ensemble des CLI à un niveau national, et qui peut faire bénéficier la CLI d'un appui technique par des groupes d'experts. M. Bowie participe notamment à 3 ou 4 réunions dans l'année organisées par l'ANCCLI qui permet d'avoir des échanges avec l'ensemble des chargés de missions. Des réunions sont organisées sur différents thèmes telles que la réunion organisée avec l'IRSN sur le démantèlement, le 16 juin 2014.

Question de M. Desbordes : Quelle est l'utilité de l'ANCCLI ? L'ANCCLI a signé un accord de partenariat exclusif avec l'IRSN, ce qui veut dire qu'il y a, quelque part, un lieu qui n'est pas complètement ouvert au public, en tout cas pas au débat. L'ANCCLI n'est pas complètement indépendant des experts, qui sont des experts qui occupent le terrain actuellement. M. Desbordes regrette cet accord. La CRIIRAD n'y est pas favorable car c'est un handicap. L'ANCCLI pourrait jouer un rôle important de mise en commun de l'expérience des différentes CLI, et qui malheureusement ne peut pas se faire correctement.

Retour sur une question précédente par M. Yves François : il s'agit d'une question qui a été posée lors de la dernière réunion CLI. Elle concernait la demande que soient fait des prélèvements au Nord de la centrale pour le Tritium. Il avait été expliqué qu'au nord, à 700 - 800 m se trouve une porcherie importante, donc un élevage, pour savoir d'une part les effets sur les porcs et également, parce que le lisier produit qui est ensuite répandu sur les terres environnantes.

Mme Bouilly répond qu'il a été répondu favorablement à cette demande. En effet, dans le prochain suivi radiologique, EDF a prévu un prélèvement supplémentaire.

M. François demande à avoir des précisions sur les modalités de prélèvements : où, comment, dans quelles conditions, quand... Mme Bouilly répond que la chambre de l'agriculture sera forcément sollicitée.

Question de l'assemblée : la CLI a t'elle reçu le rapport complet de l'environnement envoyé par EDF? Il y a un risque de confusion lorsque l'on parle de rapport environnemental.

M. le sous-préfet répond qu'il l'a reçu. Il a été reçu en format pdf, et des versions papier sont disponibles.

A la différence du rapport TSN qui est mis sur le site internet d'EDF à partir du 30 juin, celui qui a été envoyé est plus complet. Le rapport qui a été reçu est déjà un rapport dit « public » avec les annexes, celui qui est mis sur le site internet est un rapport « ex-loi TSN » qui est plus focalisé sur la sûreté.

L'ASN précise qu'il y a 2 exigences :

- Ce rapport est prévu par la décision d'autorisation de rejet. Dès qu'une installation est autorisée à rejeter, il est prévu un rapport annuel qui soit public, mais ce n'est pas un rapport « grand public », il est complet, on y trouve toutes les valeurs de rejet,
- L'article 21 de la loi TSN prévoit un rapport sur la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'environnement, il inclut un extrait du premier rapport pour la partie environnement. Il est plus complet sur les parties sûreté nucléaire et radioprotection, et moins complet sur la partie rejet environnemental.

La séance est levée par M. Revel à 19h42. L'assemblée va visiter l'installation Superphénix du site de Creys-Malville (salle de surveillance et bâtiment réacteur).

Le Président de la CLI

Serge Revel

